

Document d'Informations Clés

VALFRANCE



Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Nom du produit	ValFrance – ISIN FR0000973711
Nom de l'initiateur du produit	SWISS LIFE GESTION PRIVEE
Contact	Appelez le +33 (01) 53.29.14.14 pour de plus amples informations
Site internet	www.banqueprivee.swisslife.fr
Autorité compétente	L'Autorité des Marchés Financiers est chargée du contrôle de SwissLife Gestion Privée en ce qui concerne ce document d'informations clés. SwissLife Gestion Privée est agréée en France sous le n° GP00038 et réglementée par l'AMF.
Date de production du document d'informations clés	16 octobre 2023

Avertissement

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type de produit	Ce FCP est un OPCVM (Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières) relevant de la Directive européenne UCITS V géré par SLGP, société de gestion agréée par l'AMF.
Durée	Le FCP a été créé le 10 octobre 1984 pour une durée de 99 ans. Aussi bien la Société de Gestion du Fonds que la banque dépositaire peuvent provoquer la dissolution du Fonds selon les modalités énoncées dans le règlement du Fonds.
Objectifs	Ce Fonds, de classification « actions françaises », a pour objectif d'offrir aux investisseurs, sur l'horizon de placement recommandé, une performance supérieure à celle des marchés actions français représentés par l'indice de référence qui est le CAC 40. Le style de gestion est discrétionnaire et la composition du portefeuille ne cherche pas à reproduire géographiquement ou sectoriellement la composition de l'indice de référence. Son univers d'investissement est composé d'actions françaises à 75% minimum, afin de permettre l'éligibilité du fonds au PEA. C'est un fonds de sélection de valeurs (stock picking) qui propose une gestion sans contrainte de style de gestion, taille de capitalisation ou secteurs d'activités. La réalisation de l'objectif de gestion dépend de la capacité du gérant à identifier les valeurs offrant un potentiel d'appréciation significatif. La sélection de titres découle d'un processus d'investissement basé sur une double démarche : une approche « Top-down » (macroéconomique), qui vise à identifier les thématiques d'investissement porteuses de croissance et une analyse fondamentale des sociétés complétée par des rencontres régulières avec les dirigeants. Le fonds est concentré sur 30 à 40 convictions en moyenne. Celles-ci sont gérées activement avec une recherche d'optimisation du prix de revient. Le fonds offre un positionnement sur des valeurs moyennes et privilégie un accompagnement dans le temps des entreprises. ValFrance respecte les fourchettes d'exposition suivantes : • De 75% à 100% de l'actif net en actions françaises, • De 0% à 25% de l'actif net en actions cotées de pays de la zone euro, • De 0% à 10% de l'actif net en actions hors de la zone euro, • De 0% à 25% de l'actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire, d'émetteurs de la zone euro, libellés en euros, de notation court-terme A-2 minimum selon l'échelle Standard & Poor's ou équivalent chez Moody's, Fitch en concordance avec les analyses internes de la société de gestion. Le cumul des expositions ne dépasse pas 100% de l'actif. L'OPCVM n'intervient pas sur les marchés dérivés. L'OPCVM est investi jusqu'à 10% de son actif net en OPCVM français ou européens agréés conformément à la Directive 2009/65/CE, ou en FIA de droit français ou européen.
Indicateur de référence	CAC 40 (dividendes réinvestis)
Affectation des sommes distribuables	Capitalisation totale
Faculté de rachat	Les demandes de souscription et de rachat sont reçues à tout moment par le dépositaire et sont centralisées chaque jour de Bourse ouvré à Paris avant 10h30 auprès du dépositaire.
Investisseurs de détail visés	Les investisseurs potentiels sont conscients des risques inhérents à la détention de ce type de produit et disposent d'un horizon de placement correspondant à sa durée de placement recommandée. Ainsi, l'OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.
Dépositaire	SWISS LIFE BANQUE PRIVEE

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le produit pendant 5 ans.

Avertissement : Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant cette échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque (SRI) permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé le produit dans la classe de risque 5 sur 7, qui est une classe de risque entre moyenne et élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre moyen et élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés financiers, il est probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques matériellement pertinents et non pris en compte dans l'indicateur :

Risque de liquidité,
Risque de contrepartie,
Risque de change.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance (montants exprimés en Euros) :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période d'investissement recommandée : 5 ans Investissement de 10 000 €			
Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i> Rendement annuel moyen	1 250 € - 87,45%	1 380 € - 32,75 %
Défavorable ¹	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i> Rendement annuel moyen	7 090 € - 29,05%	7 220 € - 6,30 %
Modéré ²	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i> Rendement annuel moyen	10 130 € + 1,26 %	10 800 € + 1,55 %
Favorable ³	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i> Rendement annuel moyen	14 270 € + 42,67 %	15 190 € + 8,73 %

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

¹ Ce type de scénario s'est produit pour un investissement dans l'OPCVM entre mars 2015 et mars 2020 (scénario 5 ans).

² Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre mai 2017 et mai 2022 (scénario 5 ans).

³ Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre avril 2013 et avril 2018 (scénario 5 ans).

La législation fiscale de l'Etat membre d'origine de l'investisseur de détail peut avoir des conséquences sur les paiements réels.

Que se passe-t-il si SwissLife Gestion Privée n'est pas en mesure d'effectuer les versements

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

- Nous avons supposé :
- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
 - que 10 000 € sont investis.

Investissement : 10 000€		
Scénarios	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
Coûts totaux (montant)	618 €	2 191 €
Incidence des coûts annuels (*)	6,28 %	3,97 % chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 5,52% avant déduction des coûts et de 1,55% après cette déduction.
 Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

COMPOSITION DES COUTS

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	3% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	EUR 300
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	EUR 0
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	2,64% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	EUR 256
Coûts de transaction	0,64% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	EUR 62
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	EUR 0

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

La période de détention recommandée pour ce fonds est de 5 ans minimum.
 Vous pouvez demander le remboursement de vos parts auprès du dépositaire avant 10h30 pour qu'il soit exécuté sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du jour, les opérations de rachat étant exécutées de façon quotidienne.
 La détention pour une durée inférieure à la période recommandée est susceptible de pénaliser l'investisseur.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

- En premier lieu, il revient au Mandant de contacter son interlocuteur habituel. Si des difficultés persistent, le Mandant peut envoyer sa demande auprès de la direction juridique de SLGP :
- Par courrier :
 SwissLife Gestion Privée
 Direction Juridique
 7, place Vendôme - 75001 Paris
 - Par mail : reclamation@swisslifebanque.fr

Le Mandant recevra à compter de la réception de sa réclamation par les services de SLGP :

- Un accusé de réception, dans un délai de dix jours ouvrables, sauf si la réponse est apportée dans l'intervalle.
- Une réponse dans un délai maximal de deux mois, sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

Autres informations pertinentes

La documentation réglementaire du produit, notamment le prospectus, le rapport annuel et les documents périodiques ainsi que la dernière valeur liquidative du produit sont disponibles sur le lien suivant www.banqueprivée.swisslife.fr/swiss-life-banque-privée/publications/caracteristiques-fonds-et-produits/gamme-opc".

L'objectif extra-financier du produit est conforme aux dispositions de l'article 6 du Règlement SFDR. Les informations relatives à la Finance Durable sont disponibles sur le lien suivant : www.banqueprivée.swisslife.fr / Rubrique "Documentation réglementaire".

En cas d'insatisfaction quant aux suites données à une réclamation, l'investisseur peut contacter le Médiateur de l'AMF.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.